

PAYS PYRÉNÉES
MÉDITERRANÉE

Amélie-les-Bains-Palalda

Argelès-sur-Mer

Arles-sur-Tech

Bages

Banyuls-dels-Aspres

Banyuls-sur-Mer

Brouilla

Caixas

Calmeilles

Camélas

Castelnou

Cerbère

Céret

Collioure

Corsavy

Coustouges

Elné

Fourques

La Bastide

L'Albère

Lamanère

Laroque-des-Albères

Le Boulou

Le Perthus

Le Tech

Les Cluses

Llauro

Maureillas-las-Illas

Montauriol

Montbolo

Montesquieu-des-Albères

Montferrer

Oms

Ortaffa

Palau-del-Vidre

Passa

Port-Vendres

Prats-de-Mollo-la-Preste

Reynès

Saint-André

Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

Saint-Génis-des-Fontaines

Saint-Jean-Lasseille

Saint-Jean-Pla-de-Corts

Saint-Laurent-de-Cerdans

Saint-Marsal

Serralongue

Sorède

Taillet

Taulis

Terrats

Thuir

Tordères

Tresserre

Trouillas

Villelongue-dels-Monts

Villemolaque

Vivès

APPEL A PROJETS - CREATION DE MOBILIER D'EXTERIEUR EN BOIS LOCAL

Projet cofinancé par l'Etat (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire)



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

Le Pays Pyrénées Méditerranée, association créée en 2001, porte historiquement une Charte Forestière de Territoire (CFT), stratégie locale visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Son territoire d'intervention, situé au sud des Pyrénées-Orientales, recouvre les 4 Communautés de communes (CC) suivantes : CC Albères – Côte Vermeille – Illibéris, CC des Aspres, CC du Haut Vallespir, CC du Vallespir.

Près de 60% de sa surface est recouverte par de la forêt. De nombreuses essences locales sont utilisables ; elles le sont aujourd'hui principalement en bois de chauffage.

La redynamisation de la filière bois sur le territoire passe en partie par la valorisation de la qualité du bois en démontrant que les essences locales peuvent trouver d'autres débouchés.

C'est notamment le cas du châtaigner qui couvre 8 500 hectares, et représente la 3^{ème} essence du territoire en termes de surface. Le bois de châtaignier possède en effet des qualités mécaniques, esthétiques et surtout de durabilité naturelle reconnues. L'essence est adaptée à la mise en œuvre en extérieur, sans requérir de traitement.

Le Pays Pyrénées Méditerranée et les partenaires de notre Charte Forestière souhaitent accompagner la mobilisation des bois locaux et la transformation locale des essences afin qu'elles soient créatrices de valeur et puissent à terme permettre un réinvestissement dans la gestion et l'amélioration de ces peuplements.

Dans la poursuite des actions déjà entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, l'objectif de cet appel à projets sera de soutenir la réalisation de 3 projets de conception / création de mobilier d'extérieur réalisés en bois local.

Cet appel à projets est mis en place avec le soutien financier de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dans le cadre du dispositif ADEVBOIS (Aide au développement de la filière forêt-bois).

1. OBJECTIFS

La Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est depuis toujours engagée en faveur de la valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières bois locales de l'amont à l'aval.

Dans la poursuite de l'animation du groupe de travail « Eco-construction » (fiche action n°8 de notre Charte Forestière) et des projets de mobilisation-valorisation de la ressource châtaignier (fiche action n°9), les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Favoriser la création de filières locales de bout en bout : de la ressource à l'ouvrage livré avec des compétences locales
- Aider des porteurs de projets de notre territoire dans la réalisation de projets de mobilier d'extérieur en bois local
- Proposer aux collectivités territoriales des solutions alternatives exemplaires dans l'aménagement d'espaces publics (espaces verts, places, parkings...)
- Promouvoir à terme une dynamique de gestion forestière auprès des propriétaires privés, notamment concernant des essences patrimoniales comme le châtaignier.

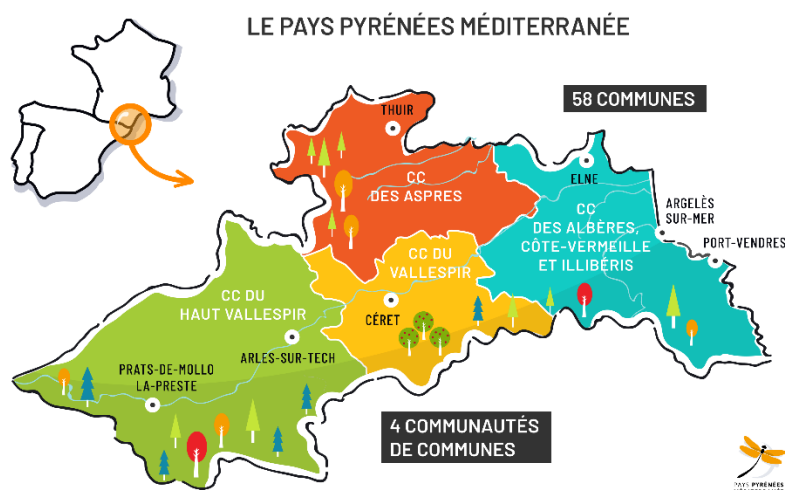
Cet appel à projets aboutira concrètement à la :

- La sélection de 3 porteurs de projets pour concevoir du mobilier d'extérieur en bois local
- L'octroi d'une aide financière maximale de 5000 euros TTC octroyée à chaque porteur de projet pour réaliser les prototypes
- La réalisation d'une offre de mobilier d'extérieur en bois local pour les collectivités territoriales de notre territoire. Le Pays Pyrénées Méditerranée souhaite réaliser un catalogue de produits.

2. MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet appel à projets est destiné aux entreprises de la filière bois disposant de la double compétence conception/fabrication et présentes dans les limites du territoire de la Charte Forestière du Pays Pyrénées Méditerranée, à savoir les 58 communes de nos 4 communautés de communes du territoire. **Vous en faites partie ?**



La candidature peut être portée individuellement ou par un collectif, toutefois le candidat devra justifier de l'alliance de la double compétence conception/fabrication.

OBJET DE CET APPEL A PROJETS ET CRITERES

Cet appels à projets vient soutenir la conception et la fabrication de mobilier d'extérieur en bois local. Un projet peut comprendre la réalisation d'un ou plusieurs modules de mobilier extérieur : banc, table, autres assises, poubelle, abribus, panneaux de signalétique, équipement sportif... Ces exemples sont donnés à titre indicatif. **Vous pouvez être force de proposition !**

A noter : dans le cas où plusieurs modules seraient créés, la conception de chaque module sera pensée en se rappelant de la nécessaire adéquation entre les modules (ils pourront se compléter ou exister par eux même en étant utilisé de manière isolée).

Les projets proposés devront répondre aux critères suivants :

➤ Utilisation de bois d'origine locale

Les projets proposés devront obligatoirement être réalisables en essences locales dont : Châtaignier, Chêne, Acacia, Pin à crochet, Pin sylvestre et Sapin pectiné.

Les projets valorisant le châtaignier seront particulièrement appréciés.

Le porteur de projet précisera quels moyens seront mis en œuvre pour garantir la traçabilité des bois ainsi que la gestion durable des forêts prélevées. La pierre, le liège, la ferronnerie ou autre artisanat/matériau local peuvent être valorisés au sein du projet en association avec le bois.

Les projets utilisant du bois de la marque Bois des Pyrénées seront également valorisés.

➤ Fonctionnalité et robustesse

Les projets proposés devront obligatoirement être prévus pour un usage en extérieur.

Ils devront être installés de façon pérenne dans des espaces publics extérieurs et soumis aux aléas météorologiques.

Le mobilier devra être suffisamment robuste et répondre aux normes de sécurité liées à l'implantation sur un espace public et à leur accessibilité par le public.

➤ Innovation

Une attention particulière sera portée sur le caractère innovant des projets proposés.

L'innovation sera appréciée selon les types de projets proposés : innovation en termes de design, de fonctionnalité, de produits proposés...

Les porteurs de projets détailleront le caractère innovant du projet soumis dans leur dossier de candidature.

Le principe d'éco-conception sera également valorisé dans les projets.

➤ Faisabilité et coût de prototypage

L'appel à projets devant aboutir à l'élaboration d'un prototype, les projets de mobiliers proposés devront être réalisés à un coût raisonnable en vue d'un potentiel achat par les collectivités du territoire.

Les porteurs de projets justifieront ainsi d'une première approche de calcul du coût de production et du prix de vente public.

AIDE FINANCIERE

Les 3 lauréats de l'appel à projets seront indemnisés à hauteur des dépenses engagées en achat de matières et rémunération des professionnels ayant travaillé sur les projets dans la limite de 5 000 € TTC. Une entreprise ne peut candidater que pour un seul projet à la fois.

Les lauréats s'engageront à signer une convention de partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée qui stipulera les engagements de chacun, dont les modalités financières.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour répondre à cet appel à projets, votre dossier de candidature devra comporter :

- Une note d'intention comprenant des références illustrées de votre travail, vos motivations et le parti-pris pour le projet du Pays (3 pages maximum)
- Une esquisse avec fiche technique détaillant : les plans d'exécution, les dimensions, les caractéristiques des matériaux ainsi que les caractéristiques et techniques de découpe des matériaux
- Un devis TTC comprenant une estimation du coût de production par type de mobilier/module
- Une présentation synthétique de la structure incluant : l'année de création, l'effectif, les qualifications détenues et les moyens de production, ainsi qu'un justificatif d'immatriculation et une attestation de régularité fiscale et sociale.

4. SELECTION DES CANDIDATURES

Vos candidatures seront étudiées par un groupe de travail composé d'élu-es du Pays Pyrénées Méditerranée, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du CRITT bois, du CAUE des Pyrénées-Orientales et de chargé-es de mission de chaque communauté de communes (la composition n'est pas arrêtée à ce jour).

Le groupe de travail s'accordera sur les trois propositions qu'il jugera les plus pertinentes.

Les critères de sélection seront ceux cités dans le paragraphe 2. La qualité de présentation du dossier sera prise en compte.

5. CALENDRIER ET DEPOT DU DOSSIER

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- 14 avril 2026 : lancement de l'appel à projets
- 12 juin 2026 : date limite de réception des candidatures
- Avant le 30 juin : sélection et annonce des lauréat·es/ éventuelles demandes de modifications
- Juillet-octobre 2026 : travail des lauréats sur leur projet après retour du jury
- Décembre 2026 : présentation des prototypes lors du dernier COPIL

Dépôt du dossier : les participant·es devront transmettre leur dossier de candidature par voie électronique à l'adresse : cft@payspyreneesmediterranee.org au plus tard le vendredi 12 juin 2026 à 18h00.

Vous avez des questions ?

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Sandra ENAUD, chargée de mission FORET-BOIS 06.31.34.63.13 ou par mail cft@payspyreneesmediterranee.org